

Aussi,—Règlements visant la vente du bois de construction sur les réserves indiennes et les terres des Indiens.

Aussi,—État indiquant les ventes et baux de terres annulés au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 août 1949, en vertu de l'article 64 de la loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C., 1927.

Aussi,—Règlements édictés par le gouverneur en conseil, ainsi que toutes autres ordonnances ainsi édictées, autorisant la vente de toute terre ou l'octroi de tout intérêt dans toute terre, en vertu de l'article 75 de la loi sur les terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copies des Règlements établis par les arrêtés en conseil adoptés entre le 27 janvier et le 15 septembre 1949, aux termes de la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, chapitre 16, Statuts du Canada de 1932-1933.

Aussi,—Copie des ordonnances édictées par le commissaire en conseil des territoires du Nord-Ouest au cours de la période du 17 février au 29 juin 1949, en vertu de l'article 13 de la loi des territoires du Nord-Ouest, chapitre 142, S.R.C., 1927.

Aussi,—Liste des répartitions et mises au point des dettes contractées pour avances de graines de semences, de fourrage pour les animaux et pour autre aide, donnant le détail des acquittements et libérations, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 1949, en vertu de l'article 2 du chapitre 51 des Statuts du Canada de 1926-1927.

Aussi,—Rapport annuel de la commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

Et aussi,—Rapport annuel de la commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

M. Chevrier, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1948 (versions anglaise et française).

Il dépose aussi sur le bureau,—État sommaire sur les recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

Aussi,—État sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

Et aussi,—Rapport annuel de la Park Steamship Company Limited pour l'année financière terminée le 31 mars 1949.

M. Mitchell, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Copie de l'arrêté en conseil 4639, approuvé le 13 septembre 1949: décrétant l'émission d'une proclamation en vue de déclarer que la loi de la conciliation et du travail et la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail entreront en vigueur le dix-neuvième jour de septembre 1949 dans la province de Terre-Neuve.

M. Martin, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,—Rapport annuel de la division de l'aptitude physique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière terminée le 31 mars 1949 (versions anglaise et française).